

Comité de suivi Affelnet

La réforme d'Affelnet-Deuxième GT à Paris : premiers éléments de bilan et d'analyse

Pauline Charoussat
PSE

Gabrielle Fack
U Paris Dauphine-PSL

Julien Grenet
CNRS/PSE



Rectorat de Paris, 24 janvier 2022

Comité de suivi Affelnet-seconde

- **Comité de suivi mis en place en mars 2021**

Composition : représentants de l'académie, fédérations de parents d'élèves, chefs d'établissements, enseignants, élus, élèves, chercheurs

- **Rôle :**

- lieu d'échanges et d'information sur Affelnet
- évaluer les effets de la réforme
- formuler des recommandations

- **Convention d'accès aux données** pour permettre à l'équipe de recherche de mener à bien les travaux d'évaluation

- **Réunions du comité :**

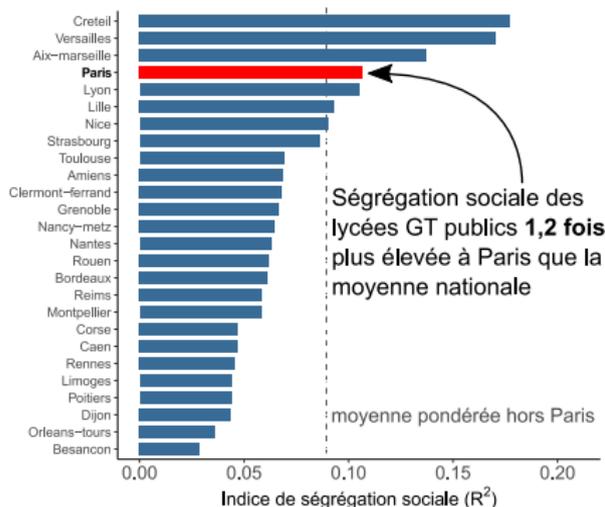
- 12 avril 2021 : réunion de lancement
- 17 décembre 2021 : premier bilan de la réforme

La réforme Affelnet-seconde de 2021

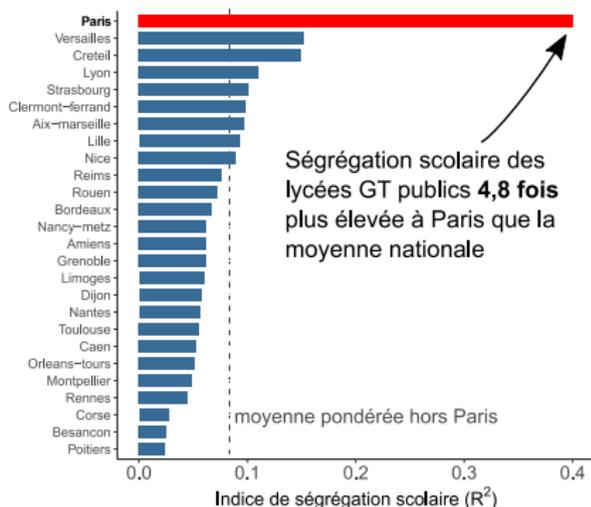
- **Principales nouveautés** pour l'affectation dans la voie générale :
 - Bonus « district » remplacé par un bonus « secteur » progressif
 - Nouveau bonus social « collectif » calculé en fonction de l'IPS du collège de scolarisation
 - Nouvelle procédure de dépôt et de traitement des candidatures pour les cursus à recrutement particulier
- **Objectifs de la réforme :**
 - Favoriser proximité géographique sans créer d'effet « ghetto »
 - Renforcer la mixité scolaire
 - Renforcer mixité sociale fine des lycées tout en valorisant les familles qui jouent le jeu de la mixité sociale et scolaire au collège
- **Enjeu de l'évaluation :** conformité des résultats aux objectifs ?

Ségrégation sociale et scolaire des lycées GT publics par académie avant la réforme d'Affelnet à Paris

Indice de ségrégation sociale (rentrée 2020)



Indice de ségrégation scolaire (rentrée 2019)



Notes : L'indice de ségrégation sociale des lycées publics GT est calculé pour chaque académie comme le ratio entre la variance inter-lycées dans l'académie et la variance totale de l'indice de position sociale des élèves de seconde GT de l'académie. L'indice de ségrégation scolaire est calculé comme le ratio entre la variance inter-lycée et la variance totale du niveau scolaire (mesuré par les notes obtenues aux épreuves écrites de français et de mathématiques du diplôme national du brevet) des élèves de seconde GT. Les indices sont compris entre 0 (absence de ségrégation) et 1 (ségrégation totale).

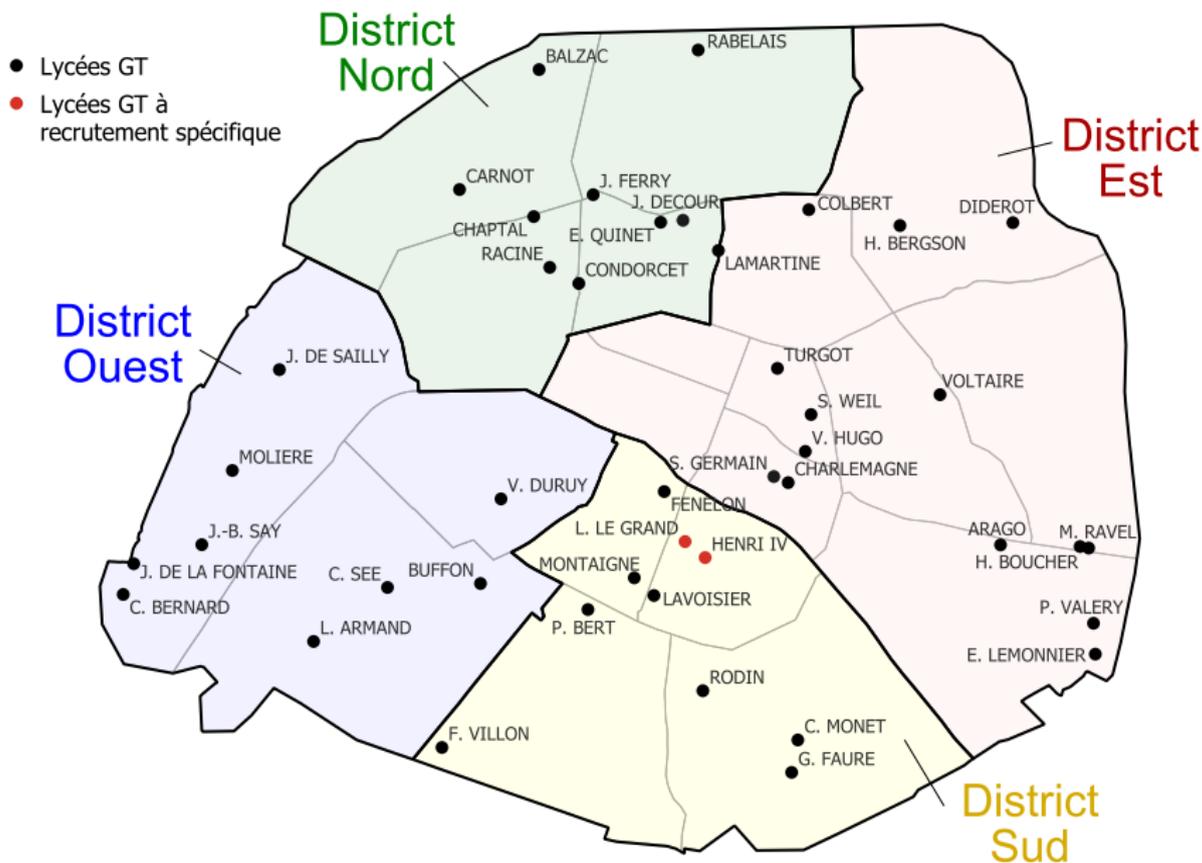
Champ : Élèves inscrits en classe de seconde générale technologique à la rentrée 2019 (graphique de droite) et 2020 (graphique de gauche). France métropolitaine.

Source : Bases Scolarité et données DNB.

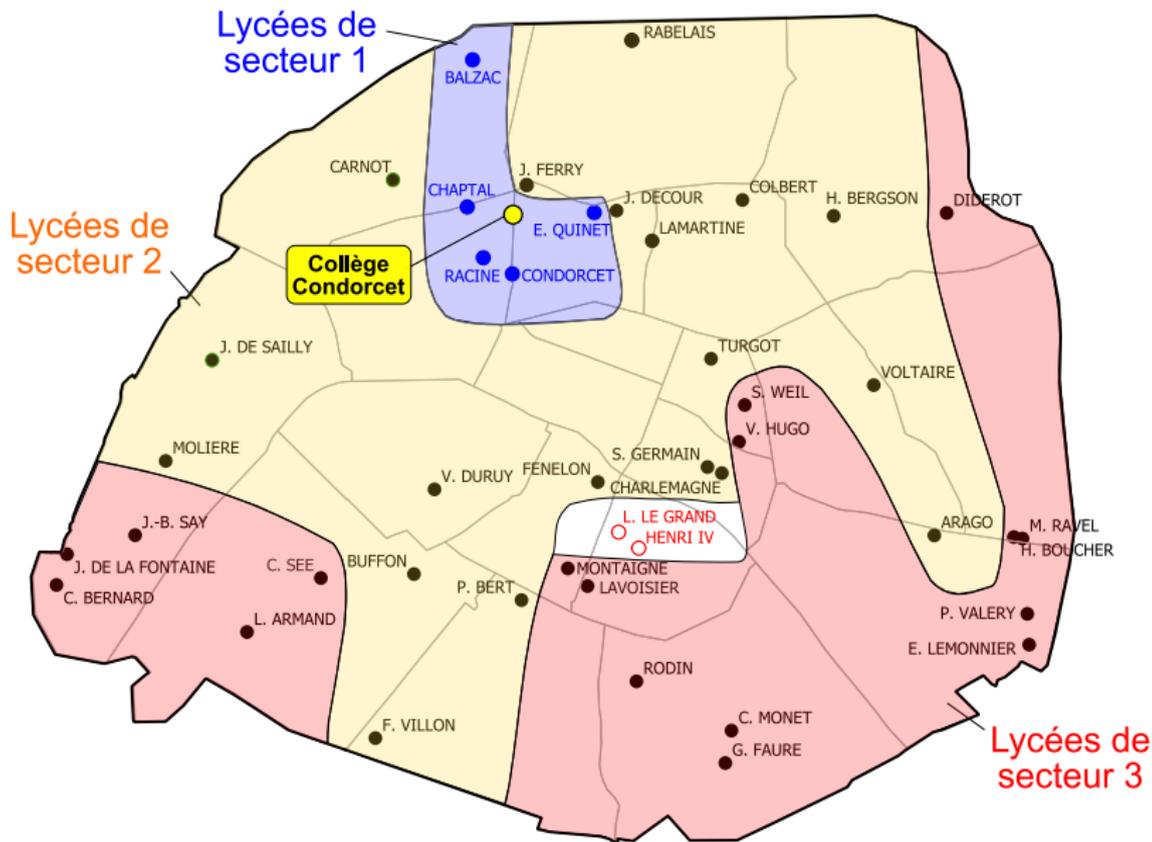
Affelnet-seconde 2021 : critères d'affectation

- **Bonus lié au secteur** : calculé en fonction du temps de trajet entre le collège de sectorisation et le lycée demandé
 - Secteur 1 (5 lycées à moins de 25 min) : 32 640 points
 - Secteur 2 (lycées à moins de 40 min) : 17 760 points
 - Secteur 3 (autres lycées parisiens) : 16 800 points
- **Points d'évaluation scolaire de l'élève** :
 - Évaluation des compétences du socle : sur 4 800 points
 - Évaluation disciplinaires (11 matières) : sur 4 800 points
- **Bonus boursier** : 600 points (1^{er} tour : taux cible par lycée)
- **Bonus IPS** : Calculé en fonction de l'indice de positionnement social (IPS) moyen du collège de scolarisation  IPS
 - IPS inférieur 106,1 : 1200 points
 - IPS compris entre 106,1 et 124 : 600 points
 - IPS supérieur à 124 : 0 point

Ancienne sectorisation des lycées GT dans Affelnet 2020

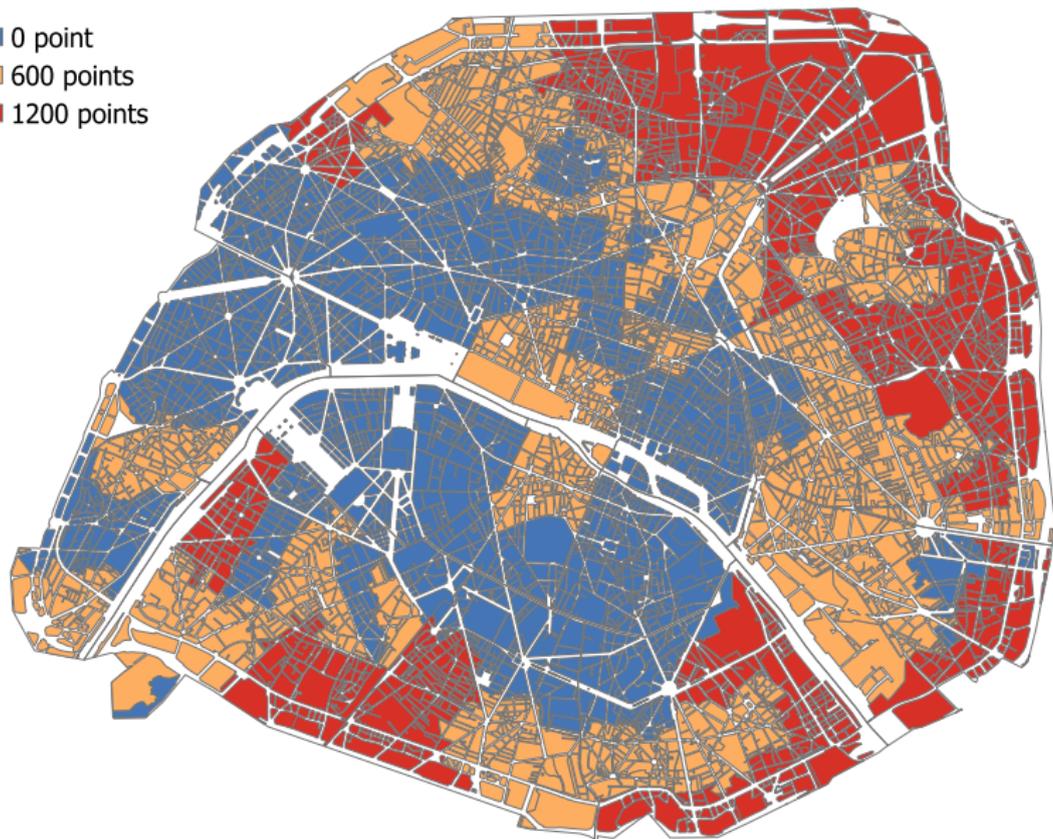


Nouvelle sectorisation des lycées GT dans Affelnet 2021 : exemple



Affelnet 2021 : Bonus IPS par collège de sectorisation

- 0 point
- 600 points
- 1200 points



Données et indicateurs

- **Données mobilisées :**

- Extractions anonymisées des bases Affelnet-lycée 2020 et 2021
- Bases élèves académiques 2020-21 et 2021-22

- **Indicateurs :**

- Niveau scolaire des élèves : moyenne au contrôle continu de 3^e, exprimée en rang percentile (minimum : 0 ; maximum : 100)
- Origine sociale des élèves : indice de position sociale (IPS) calculé à partir de la PCS des deux responsables légaux (ou du responsable légal si famille monoparentale) [▶ IPS](#)

- **Convention de recherche** avec MENJS/MESRI pour enrichir à terme ces données (évaluations nationales de 2^{nde}, résultats au baccalauréat, inscriptions dans l'enseignement supérieur, etc.)

Résultats

- Affectations 2021 : statistiques générales
- Proximité géographique
- Mixité scolaire
- Mixité sociale
- Satisfaction des vœux
- Recommandations

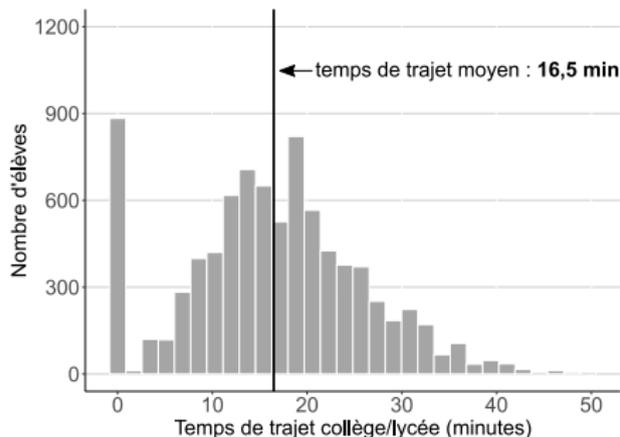
Affectations 2021 : statistiques générales

- **Collégiens parisiens ayant formulé au moins un vœu de 2nde GT :**
 - 2021 : 11 643 (dont 845 inscrits dans un collège privé)
 - 2020 : 11 642 (dont 813 inscrits dans un collège privé)
 - 2019 : 11 445 (dont 703 inscrits dans un collège privé)
- **Taux d'affectation à l'issue du premier tour (collèges publics) :**
 - 2021 : 96,8 % (345 élèves non affectés)
N.B. : 94,2 % des non affectés n'ont pas fait 5 vœux de secteur 1
 - 2020 : 94,7 % (573 élèves non affectés)
 - 2019 : 96,1 % (415 élèves non affectés)
- **Taux de satisfaction du 1^{er} vœu :**
 - 2021 : 58,7 % (boursiers : 71,8 % ; non-boursiers : 55,1 %)
 - 2020 : 51,8 % (boursiers : 62,2 % ; non-boursiers : 48,8 %)
 - 2019 : 56,5 % (boursiers : 63,4 % ; non-boursiers : 54,6 %)
- **Taux de satisfaction des vœux 1 à 3 :**
 - 2021 : 85,1 %
 - 2020 : 80,1 %
 - 2019 : 82,8 %

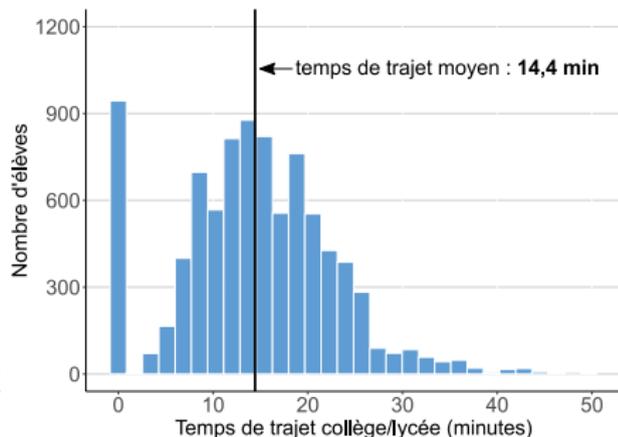
Proximité géographique

Temps de trajet entre collège de secteur et lycée d'affectation

Affelnet 2020



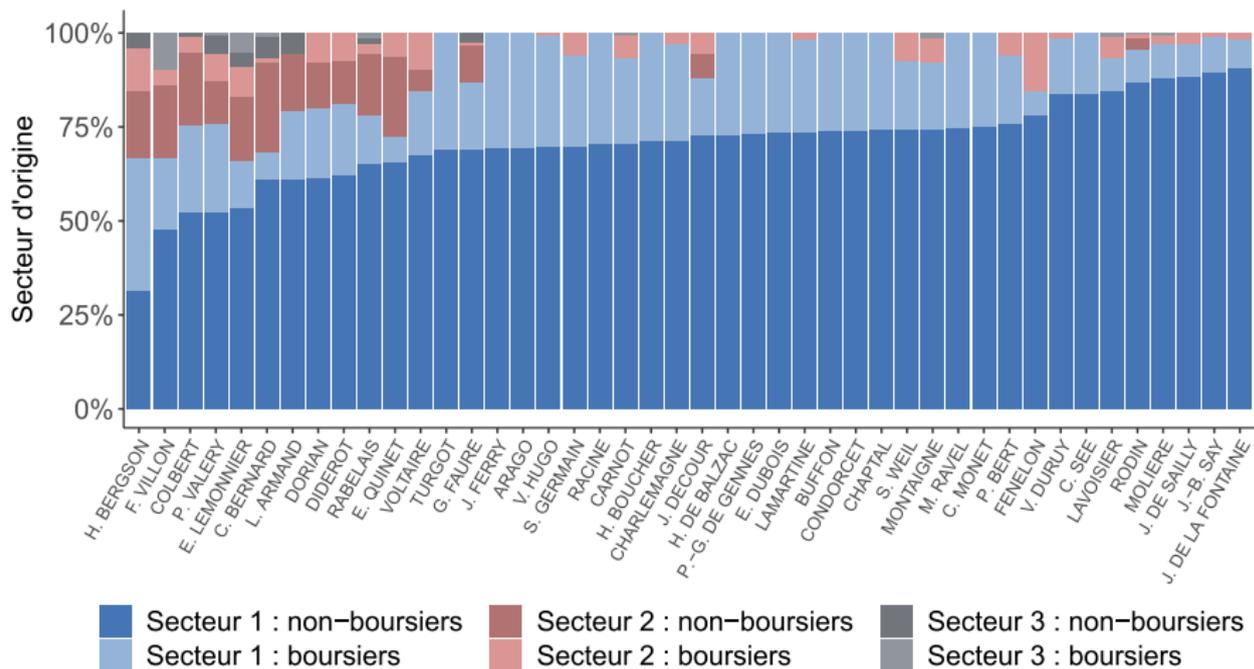
Affelnet 2021



Champ : Élèves de 3^e scolarisés dans un collège public parisien et admis dans une 2^{nde} GT ordinaire à l'issue du premier tour des procédures Affelnet 2020 ($N = 9\,750$) et 2021 ($N = 9\,778$).

Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Secteur d'origine des élèves admis en seconde GT par lycée

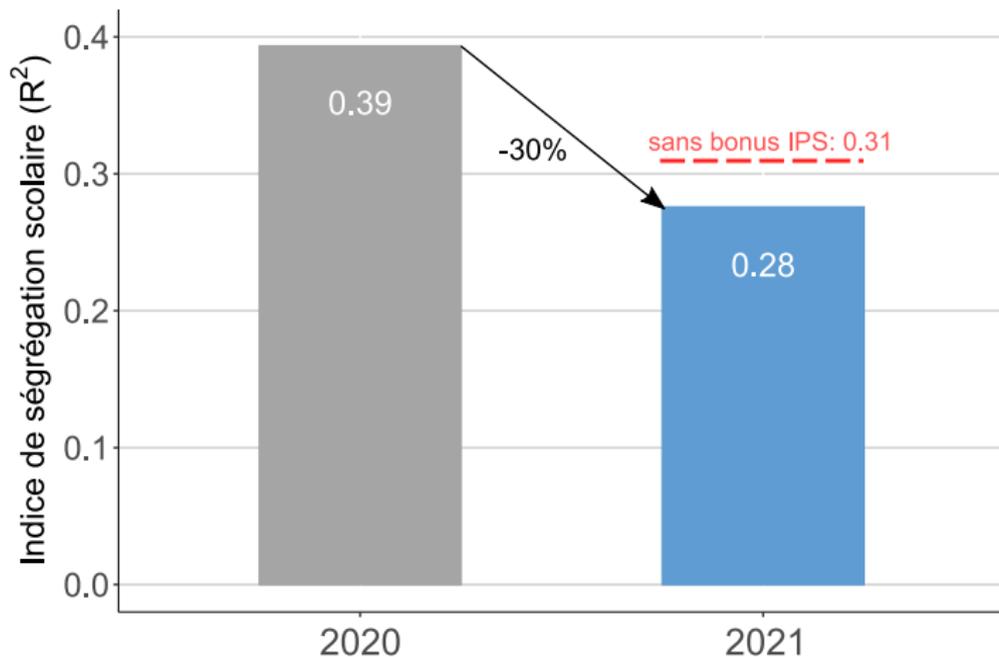


Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2nde GT ordinaire dans les lycées publics de la capitale à l'issue du 1^{er} tour de la procédure Affelnet 2021 et ayant un barème calculé (N = 9 643).

Source : Affelnet-Lycée 2021.

Mixité scolaire

Indice de ségrégation scolaire des lycées GT parisiens à l'issue du 1^{er} tour d'Affelnet

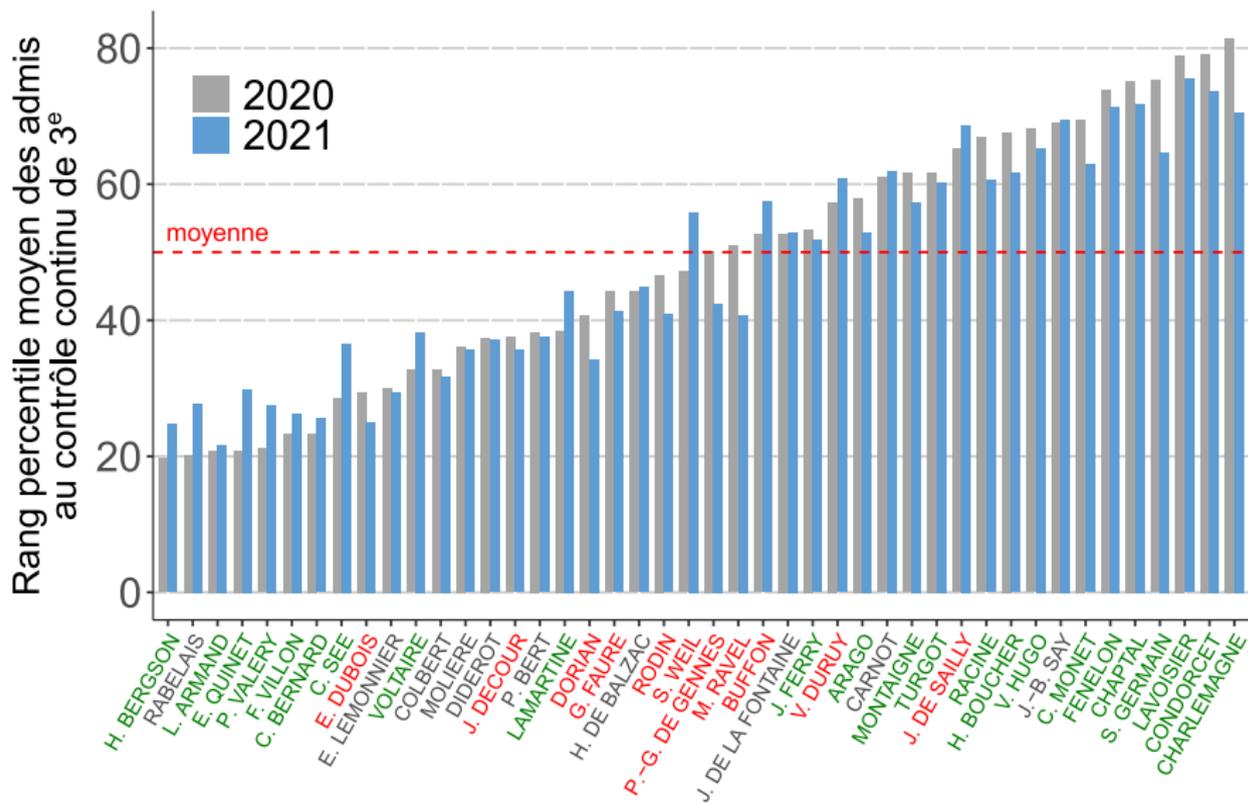


Notes : L'indice de ségrégation scolaire est calculé comme le ratio entre la variance inter-lycée et la variance totale du niveau scolaire (mesuré par la moyenne au contrôle continu de 3^e) des élèves admis en seconde GT à l'issue du 1^{er} tour d'Affelnet . L'indice est compris entre 0 (absence de ségrégation) et 1 (ségrégation totale).

Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2nde GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue du 1^{er} tour des procédures Affelnet 2020 ($N = 10\,471$) et 2021 ($N = 10\,536$) et ayant un barème calculé.

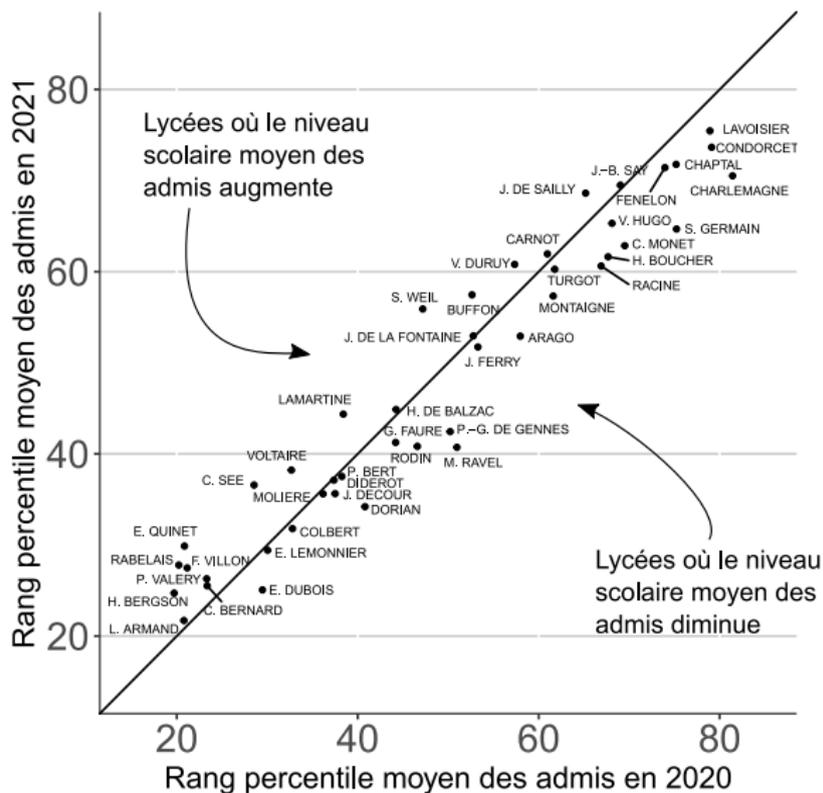
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2^{nde} GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue des procédures Affelnet 2020 (N = 10 619) et 2021 (N = 10 719) et ayant un barème calculé.
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

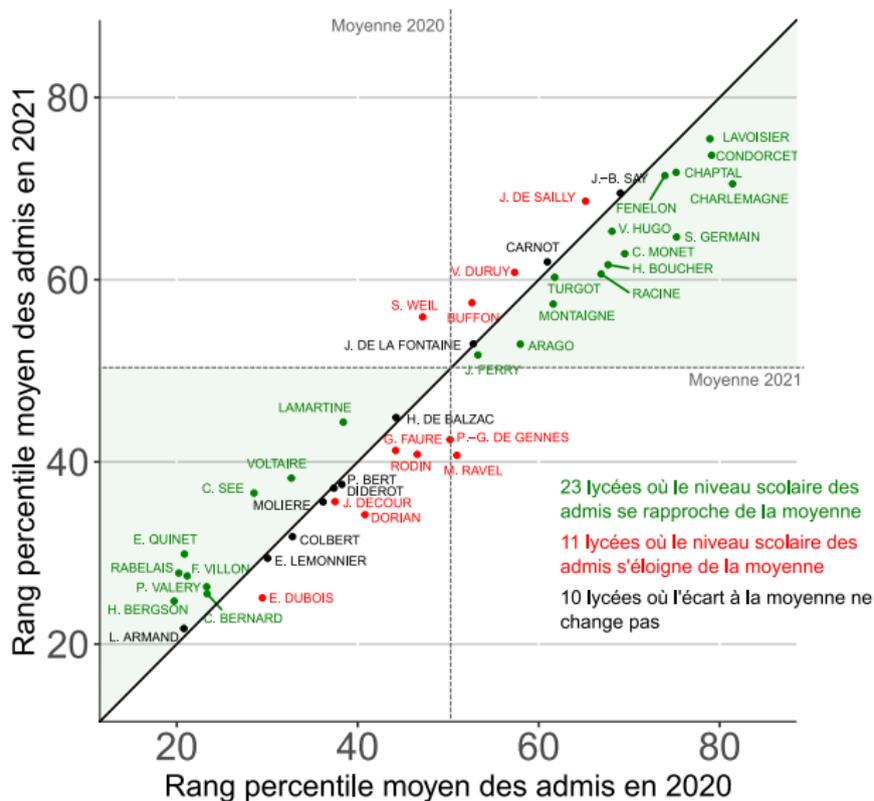
Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2^{nde} GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue des procédures Affelnet 2020 (N = 10 619) et 2021 (N = 10 719) et ayant un barème calculé.

Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée

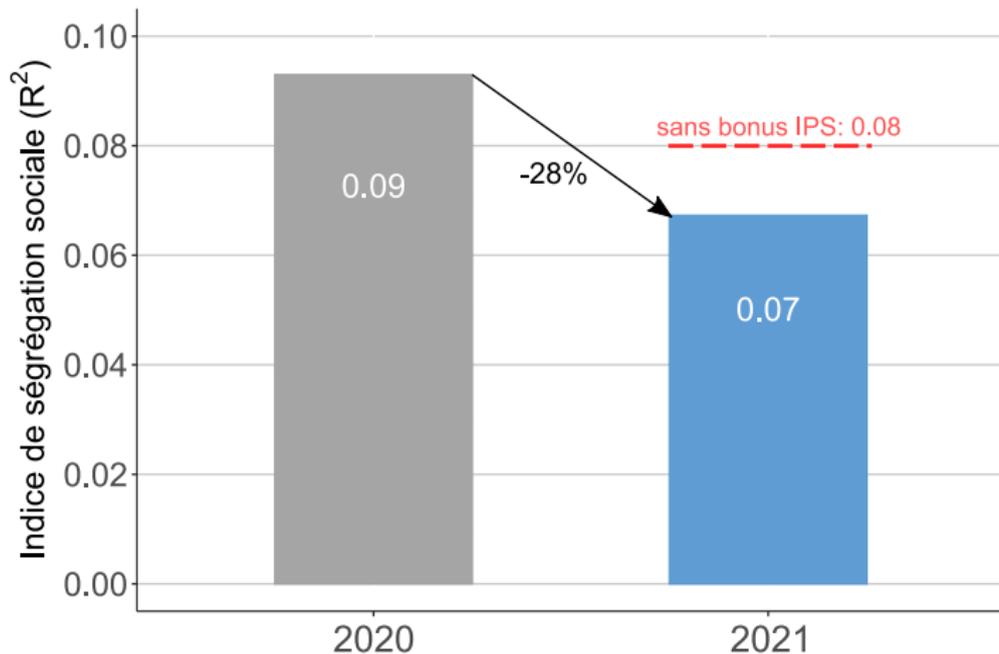


Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2^{nde} GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue des procédures Affelnet 2020 (N = 10 619) et 2021 (N = 10 719) et ayant un barème calculé.

Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Mixité sociale

Indice de ségrégation sociale : évolution entre 2020 et 2021

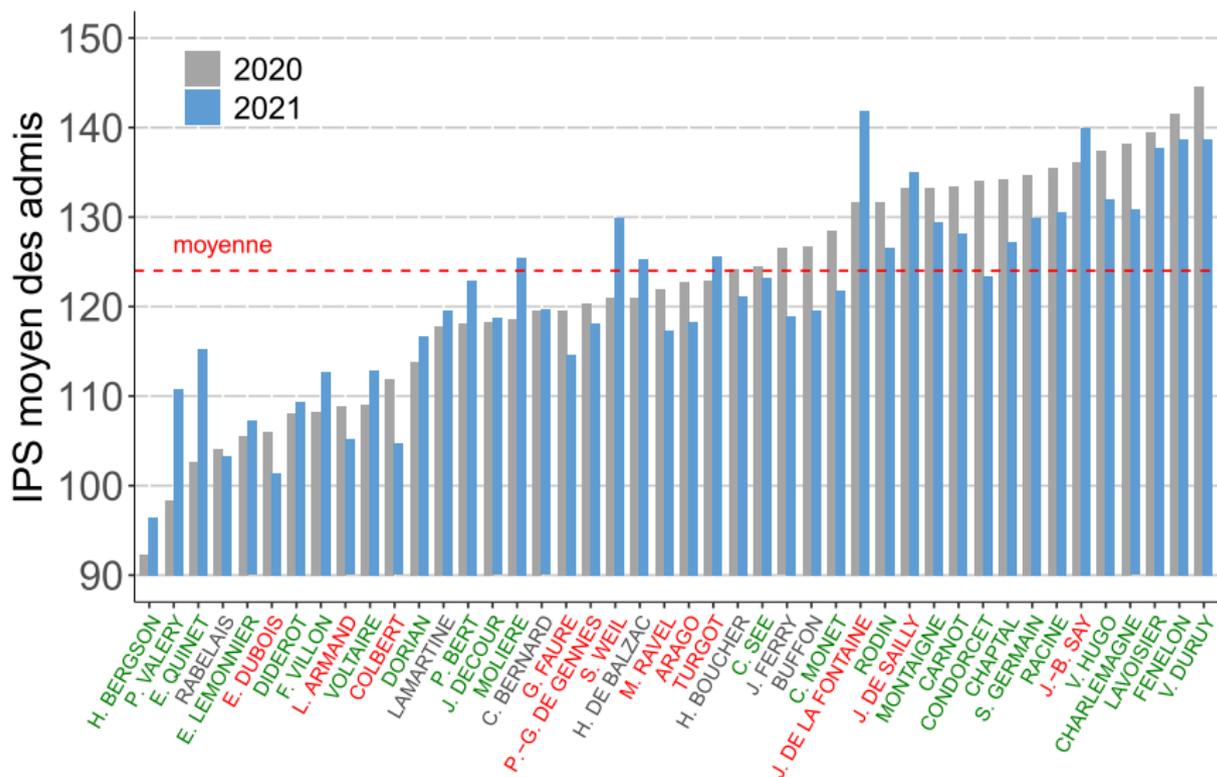


Notes : L'indice de ségrégation sociale est calculé comme le ratio entre la variance inter-lycée et la variance totale de l'IPS des élèves admis. L'indice est compris entre 0 (absence de ségrégation) et 1 (ségrégation totale).

Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2^{nde} GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue du 1^{er} tour des procédures Affelnet 2020 ($N = 10\,400$) et 2021 ($N = 10\,476$) et ayant un IPS renseigné.

Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

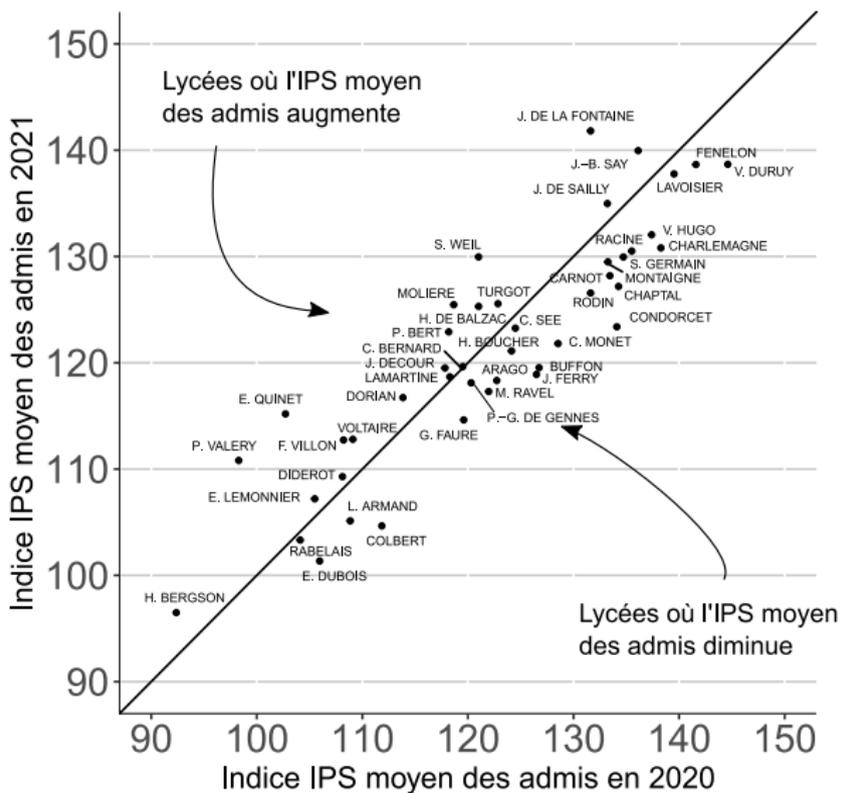
Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2^{nde} GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue des procédures Affelnet 2020 (N = 10 458) et 2021 (N = 10 654) et ayant un IPS renseigné.

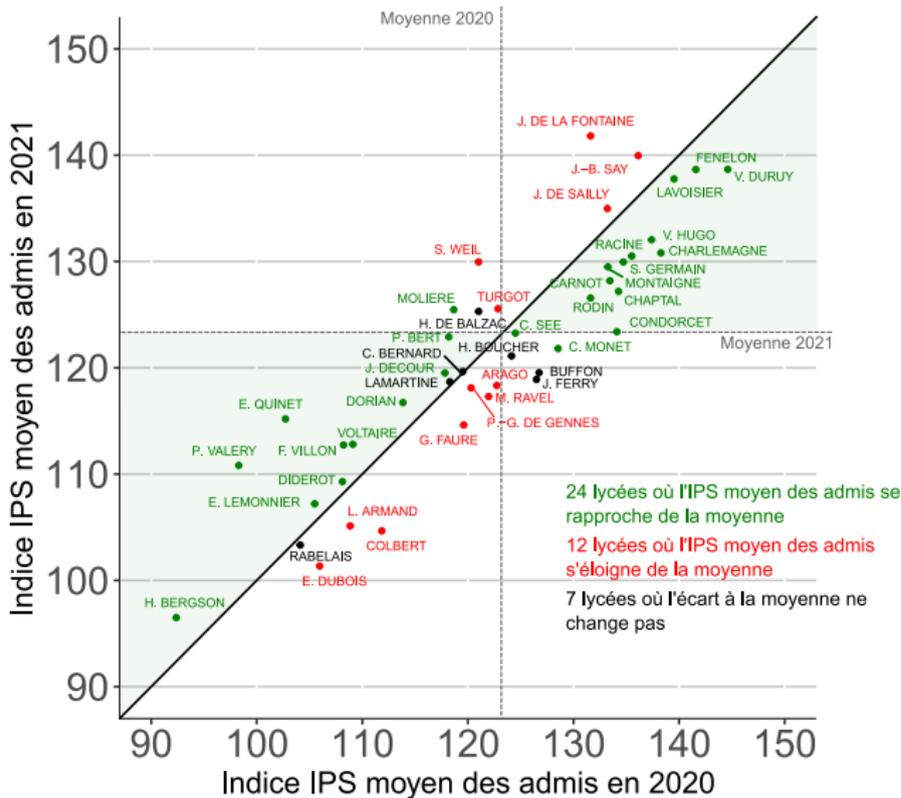
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

IPS moyen des admis par lycée GT public



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2nde GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue des procédures Affelnet 2020 ($N = 10\,458$) et 2021 ($N = 10\,654$) et ayant un IPS renseigné.
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

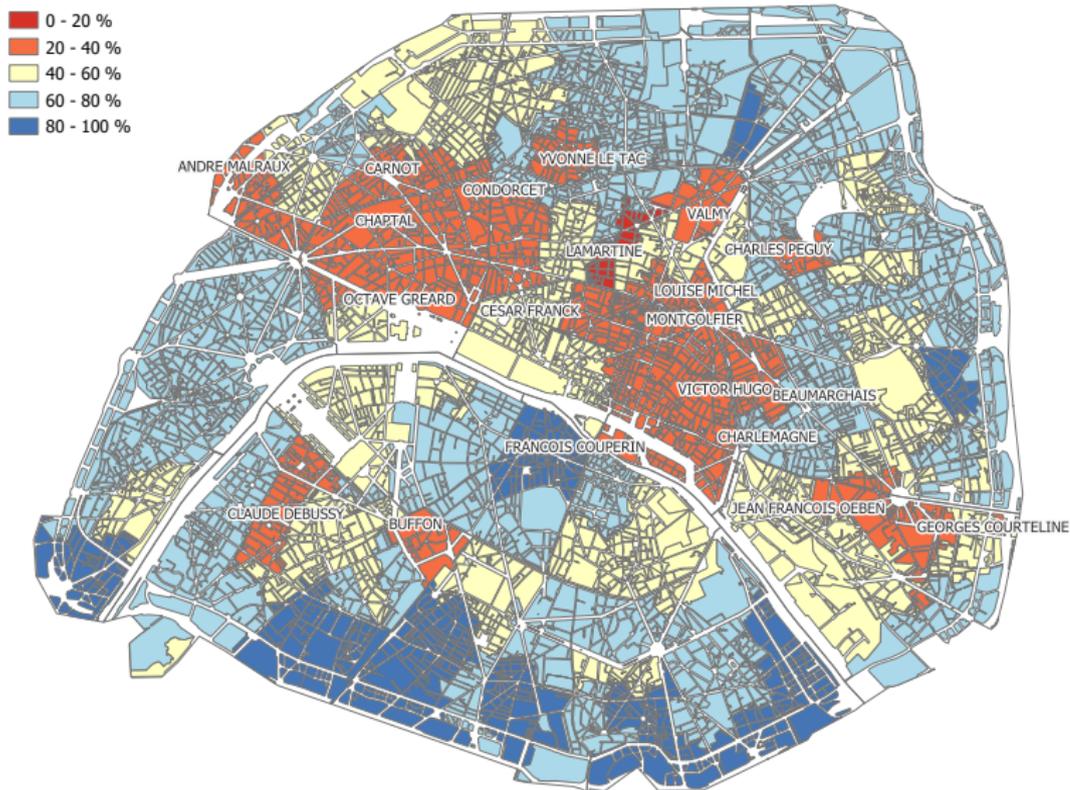
IPS moyen des admis par lycée GT public



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2^{nde} GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue des procédures Affelnet 2020 ($N = 10\,458$) et 2021 ($N = 10\,654$) et ayant un IPS renseigné.
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Satisfaction des vœux

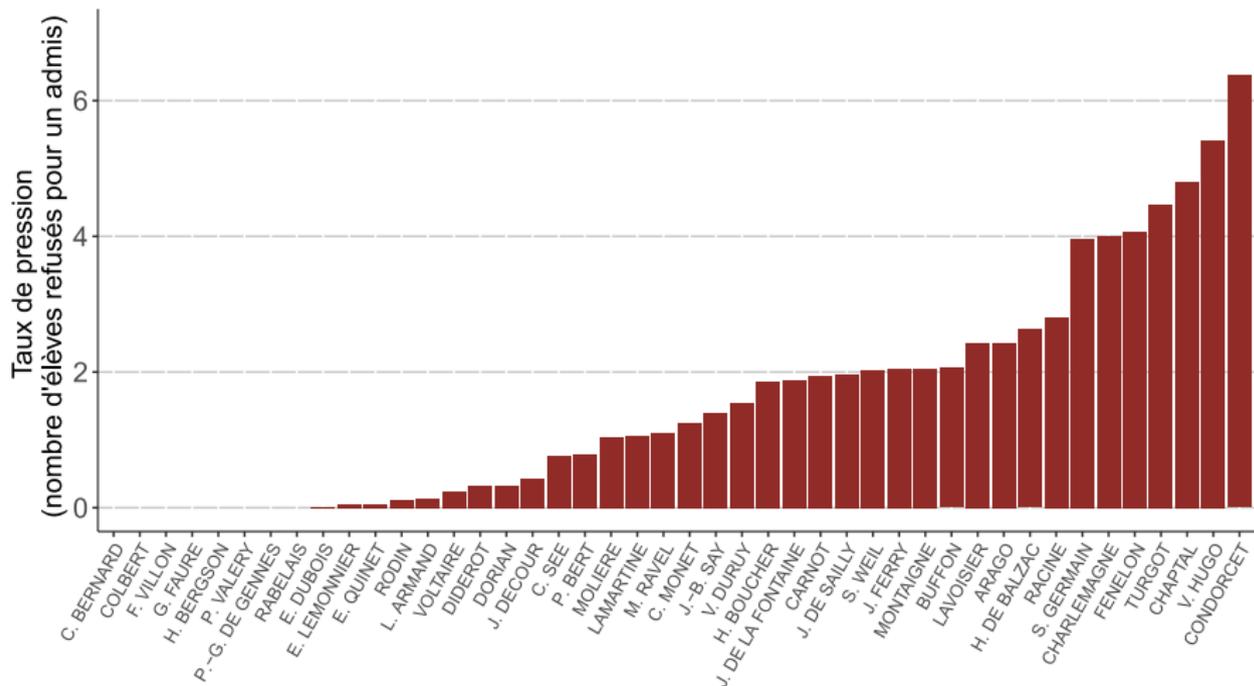
Affelnet 2021 : Proportion d'élèves affectés sur leur 1^{er} vœu (tour 1)



Champ : Élèves de 3^e inscrits dans leur collège public de secteur en 2020-21 et ayant demandé en 1^{er} vœu une 2nde GT ordinaire ou spécifique au 1^{er} tour de la procédure Affelnet 2021 ($N = 7\,560$).

Source : Affelnet-Lycée 2021.

Affelnet 2021 : Taux de pression par lycée GT public

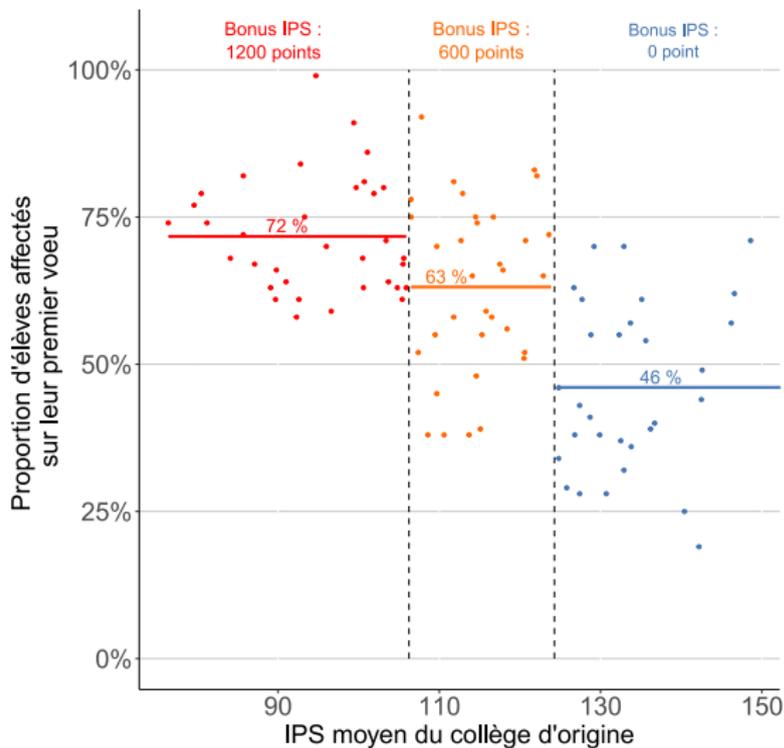


Notes : Le taux de pression est calculé comme le ratio entre le nombre d'élèves admis dans un lycée et le nombre d'élèves qui ont été refusés par ce lycée parmi (élèves ayant demandé le lycée mais admis sur un vœu de rang inférieur ou non affectés).

Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris et ayant formulé au moins un vœu en 2^{nde} GT ordinaire au 1^{er} tour de la procédure Affelnet 2021 (N = 11 497).

Source : Affelnet-Lycée 2021.

Proportion d'élèves affectés sur leur 1^{er} vœu en fonction de l'IPS moyen de leur collège d'origine



Note : Chaque point correspond à un collège public parisien.

Champ : Élèves de 3^e inscrits dans un collège public parisien en 2020-21 et ayant demandé en 1^{er} vœu une seconde GT ordinaire ou spécifique au 1^{er} tour de la procédure Affelnet 2021 (N = 10 475).

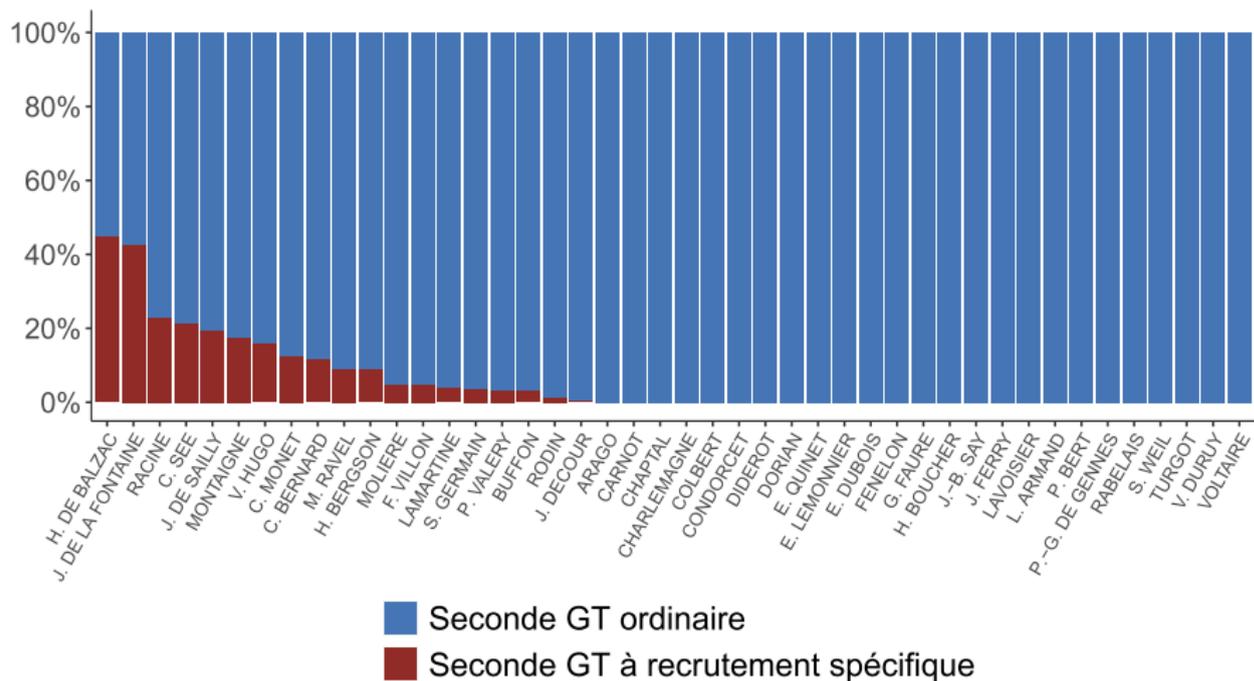
Source : Affelnet-Lycée 2021.

Recommandations

Recommandations

- **Ajustements de secteurs :**
 - Difficultés d'affectation concentrées dans le Centre et le Nord-Ouest ; moins de tension dans le Sud et l'Ouest
 - Moindre progression de la mixité sociale et scolaire dans lycées des 5^e-6^e-7^e et 16^e arrondissements
 - Plaide pour des ajustements de secteurs : élargir le secteur 1 des lycées du 16^e aux collèges des 8^e-15^e-17^e ; élargir le secteur 1 des lycées des 5^e-6^e-7^e aux collèges du centre et du nord.
- **Mieux répartir les cursus à recrutement spécifique :** trop concentrés
- **Rendre le barème plus lisible :** points d'évaluation scolaire, bonus IPS
- **Étendre la plateforme :** H-IV, LLG, lycées privés
- **Accompagner l'évolution du recrutement des lycées :**
 - Moduler des moyens en fonction du profil des élèves
 - Adapter l'offre de formation en première et terminale

Part des élèves admis dans des cursus à recrutement spécifique



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21 et admis en 2nde GT ordinaire ou spécifique dans les lycées publics de la capitale à l'issue de la procédure Affelnet 2021 (N = 10 719).

Source : Affelnet-Lycée 2021.

Annexe

Indice de position sociale en fonction de la PCS du responsable légal



Source : Rocher, Thierry (2016), « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation et Formations*, n° 90, p. 5-27.